Ce qu'il faudrait pour être « tabou »

On s'est fortement occupé de l'intérêt qu'il y aurait pour la civilisation à faire commander la police marocaine par des Français.

Mais nul n'a songé, que nous sachions, aux avantages que pourrait produire la réciproque, autrement dit un système qui ferait commander la police française par des Marocains.

Ces hommes, essentiellement religieux, reculeraient peut-être devant certaines besognes et ne parviendraient pas à faire entrer dans leur primitive caboche l'idée qu'on peut prendre d'assaut, hache et sabre au poing, des temples consacrés à la divinité.

Et, certes, les gendarmes turcs qui veillent à Jérusalem auprès du Saint-Sépulcre tomberaient des nues si on leur racontait que, dans des pays chrétiens, de petits sultans nommés députés et ministres font envahir, par des gendarmes baptisés, les lieux saints semblables à ceux de Palestine.

Il faudrait voir, du reste, de quelle façon un public de fidèles arabes accueillerait un inspecteur des domaines venant faire l'inventaire d'une mosquée!

C'est pourquoi, on le sait, en vertu du principe de l'égalité des cultes devant la loi, les musulmans ont été exemptés de la persécution dite très improprement séparation. On ne taquine pas les chiens quand on sait qu'ils mordent.

Il est bien dommage — au point de vue de la « tête » que feraient nos gouvernants — que nous ne puissions pas nous déclarer tous en bloc disciples du Prophète, et inscrire au fronton de chacune de nos églises cette étiquette préservatrice : **Mosquée.**

C'est alors que les inspecteurs et receveurs battraient en retraite, que les écharpes commissariales tomberaient des ventres émus, et que Pandore, médusé, ferait faire demi-tour à Cocotte.

Nous ne pouvons pas recourir à ce *tabou*. Il est vrai qu'on pourrait en imaginer un autre.

Les fidèles rassemblés dans les églises pourraient, en cherchant bien, se constituer à l'état de « grève » et se proclamer « grévistes ».

Du coup, l'intervention de la police serait un crime, et la seule présence de la force publique à 500 mètres de l'église constituerait, selon la formule classique des journaux socialistes, une « provocation ».

Nous n'aurions qu'à intituler l'Etat « patron », et à qualifier les agents du fisc de contremaîtres. La fabrique prendrait le titre de Syndicat rouge, et, après cela, nos églises seraient inviolables.

Il y a quelque temps, de foudroyants articles furent dirigés contre le ministère à propos des tentatives qu'il avait faites pour faire pénétrer les agents de l'État dans la Bourse du travail de Paris, où avaient eu lieu des vols, des violences et des scandales.

L'Etat, criaient nos bons révolutionnaires, n'a pas le droit de fourrer le nez dans le temple du travail!

Nos églises, qui seraient sauvées des griffes du fisc *si nous les transformions en mosquées*, seraient donc sauvées également si nous les faisions inscrire comme Bourses du travail. Nous pourrions même, en ce dernier cas, nous offrir le luxe de processions (à condition que les bannières soient des drapeaux rouges), et nous serions investis du droit d'assommer ceux qui ne vont pas à l'église, comme les grévistes révolutionnaires, durant leurs chômages, jouissent du droit d'assommer ceux qui ne se joignent pas à la grève.

Oh! comme alors on nous parlerait chapeau bas! Comme les interpellateurs, dans le Parlement, seraient à nos ordres! Et comme on ferait mousser ceux d'entre nous qui, par hasard, auraient reçu dans la bagarre une égratignure!

Mais non, hélas! nous ne nous appelons pas « grévistes » et nos églises ne s'appellent pas « Bourses du travail ». C'est pourquoi on peut nous charger, nous bousculer, nous frapper, nous empoigner, nous condamner sans que nous ayons un mot à dire. Voilà ce que c'est que de persister à garder les noms de « chrétiens », de « fidèles », de « paroissiens », à une époque où ces vocables sont si *parfaitement* surannés, et où d'autres qualifications sont plus à la mode.

Ce qui nous empêchera toujours de nous faire confondre avec les grévistes de Longwy, de Brest et d'autres lieux, c'est que nous attendons la police chez nous, au lieu que ces gaillards vont la chercher dans la *rue*, pour la molester et l'insulter avant toute attaque. On conçoit donc que le gouvernement ait pour eux des égards qu'il n'a pas pour nous. C'est bien naturel, n'est-ce pas? En revanche, les Mœrdès qui ont cogné sur nous sont parfois punis par des grévistes qui cognent sur eux. Et c'est ainsi que la justice de Dieu, en cela comme en bien d'autres événements d'ici-bas, s'accomplit peu à peu par l'injustice des hommes.

DIÈSE.

Un démenti à M. Surcouf

Nous avons signalé la piteuse et bien maladroite intervention de M. Surcouf, député de Saint-Servan, à propos de l'interpellation sur le cas des vaillants officiers qui ont courageusement refusé de se faire les complices des crocheteurs d'églises.

M. l'abbé Campion, de Saint-Servan, qui professe depuis trente-deux ans au collège de Saint-Vincent de Paul à Rennes, qui a même été le professeur du député blocard, envoie à ce dernier un énergique démenti aux paroles imprudentes que M. Surcouf a prononcées à la Chambre.

Voici un extrait de la lettre de M. l'abbé Campion :

> Vous n'avez pas le droit, Monsieur le député, de déverser du haut de la tribune de la Chambre, la diffamation et la calomnie. Je sais comment les choses se sont passées et je vous donne ici un démenti formel. Soyez donc franc! Vous savez bien vous-même que ce n'est pas le clergé qui a organisé les manifestations à Saint-Servan ou dans le reste de la France. Le mouvement n'est pas parti du clergé, mais des fidèles. Ce n'est pas le clergé qui a entraîné les fidèles; ce sont plutôt les fidèles qui ont souvent essayé d'entraîner leurs pasteurs de tout ordre et de les associer à leurs légitimes protestations.
>
> Quant aux officiers, que vous au moins avez cherché à défendre, ils n'ont pas refusé d'obéir à leur général, comme l'a dit Messimy, mais à la *réquisition civile*. Ils se sont révoltés contre le joug infect de la Franc-Maçonnerie aujourd'hui triomphante; ils se sont dit qu'ils n'avaient pas embrassé la carrière militaire, jadis si glorieuse, pour enfoncer les portes des églises. Ils ont obéi à leur conscience, comme ils l'ont répété, et il faut plaindre ceux qui ne comprennent pas la grandeur de leur geste héroïque.
>
> Vous, le vrai réactionnaire, qui avez tout renié de votre passé et de vos ancêtres, vous ne trouverez pas mauvais que les catholiques de Saint-Servan vous renient à leur tour.

DÉMISSIONS

On annonce que MM. de Montgros et Pelisse, receveurs de l'enregistrement dans la Lozère, ont refusé de procéder aux inventaires qui soulèvent à bon droit les populations catholiques.

POUR L'ENTRETIEN DU CLERGÉ

On nous signale un nouveau diocèse où l'on adopterait le principe suivant :

> Les casuels personnels des curés sont supprimés et remplacés par des abonnements annuels, établis par classes et par familles, selon la situation de chacun, après entente directe entre les curés et elles.
>
> Ces abonnements, qui sont à la fois une subvention pour le culte et le rachat des services du prêtre, donnent droit à la gratuité des services personnels du prêtre pour enterrements, mariages, baptêmes, etc.
>
> Un tarif nouveau est appliqué aux familles non abonnées, et ce tarif est harmonisé autant que possible avec les abonnements correspondants des familles abonnées, de manière à ce que celles-ci aient avantage à préférer l'abonnement au payement du tarif, sans cependant que les familles qui ne seraient pas abonnées soient privées des secours religieux.

Nous donnons volontiers cette information, car il est à désirer que ces idées soient discutées et mûries. D'autre part, beaucoup estiment que cette suppression complète du casuel en usage pour un résultat aléatoire a plus d'inconvénients que d'avantages.

LES MANIFESTANTS

A DOUAI

La Cour d'appel a élevé de 100 à 200 francs l'amende infligée par le tribunal correctionnel de Lille à M. l'abbé Wattel, arrêté lors des manifestations de l'inventaire.

AUX SABLES-D'OLONNE

Hier, ont comparu devant le tribunal les nommés Roy, marin, et Chefneuf, propriétaire, ainsi que Mmes Rocheteau et Buchoux, demeurant aux Sables-d'Olonne, inculpés de violences commises le 28 janvier, lors de l'inventaire des biens de l'église, sur la personne du sous-inspecteur de l'enregistrement.

Après les plaidoiries des avocats, le tribunal s'est déclaré incompétent, les prévenus tombant sous le coup de l'article 231 du Code pénal.

Cet article prévoit l'effusion de sang. C'est la Cour d'assises qui est compétente.

A TOURNON

Le tribunal correctionnel de Tournon jugeant en audience de flagrants délits, vient de condamner à quatre mois de prison sans sursis M. Devidal, de Saint-Clément, pour voies de fait, violence et rébellion à la force armée le jour de l'inventaire qui a eu lieu dans cette commune le 28 février.

M. Désestoret, un autre manifestant, a été condamné à un mois.

ABONNEMENTS ÉLECTORAUX

A LA « CROIX » ET A LA « CROIX DU DIMANCHE »

Répandez la *Croix* et la *Croix du dimanche* à profusion. C'est l'un des meilleurs et des plus efficaces moyens d'action électorale.

Voici le tarif réduit des abonnements de trois mois (1er mars ou 1er juin 1906) :

Chaque abonnement individuel à la *Croix* quotidienne grand format, 3 fr. 50.

Un abonnement individuel à la *Croix du dimanche*, grand format, 0 fr. 75.

A partir de cinq abonnements et au-dessus, chaque abonnement, 0 fr. 70.

A partir de dix abonnements et au-dessus, chaque abonnement, 0 fr. 60.

Les trois officiers de Saint-Servan

L'enquête à laquelle, sur l'ordre du général Borgnis-Desbordes, commandant du 10e corps, il devait être préalablement procédé à Saint-Servan, par un des lieutenants-colonels du 47e, est terminée.

Le général Borgnis-Desbordes a donné l'ordre d'informer, et une instruction a été ouverte aujourd'hui par le capitaine Pinguet, rapporteur près du Conseil de guerre de Rennes.

CAPITAINE SPIRAL — COMMANDANT HERY — CAPITAINE CLÉRET DE LANGAVANT

Le général Davignon, commandant la 20e division, qui a donné successivement l'ordre de prendre le commandement des troupes au commandant Héry et aux capitaines Cléret de Langevent et Spiral, a été entendu par l'officier enquêteur, ainsi que le sous-préfet, le commissaire de police spécial Gérard, les officiers, sous-officiers et certains des soldats qui assistaient aux incidents de Saint-Servan.

A la suite de cette enquête, il a été décidé, conformément à ce que nous avons dit dès le lendemain de l'incident, que le commandant Héry et les capitaines Cléret de Langavant et Spiral ne seront poursuivis que pour refus d'exécution d'une réquisition de l'autorité civile.

La question de refus d'obéissance à un ordre de l'autorité militaire est écartée, le général Davignon n'ayant pas, en ce qui concerne ces trois officiers, donné un ordre militaire, — c'est ce que nous avons soutenu dès le premier jour : pas de désobéissance militaire.

C'est donc l'article 234 du Code pénal qui est applicable au cas des trois officiers. Il punit de la peine d'un mois à trois mois de prison, et les juges, en cas de circonstances atténuantes, sont autorisés à abaisser la peine jusqu'à un jour seul de prison.

De plus, les juges auront à apprécier si la réquisition de l'autorité civile avait une base légale, et nous avons démontré qu'elle en était dépourvue.

Le bruit court, dans la région, que le 47e d'infanterie, qui sera presque certainement déplacé, serait envoyé en Corse.

Etats de service des trois officiers

On ne lira pas sans intérêt les états de service des trois vaillants officiers de Saint-Servan.

Le commandant Louis Héry, breveté d'état-major, est âgé de 53 ans. Il est commandant au 47e depuis le 24 novembre 1899. Chevalier de la Légion d'honneur. Sa fiche, d'origine maçonnique, que nous avons publiée dernièrement, était, on s'en souvient, particulièrement venimeuse.

Le capitaine Joseph-Marie-Jean Cléret de Langevant, né en 1859, sorti de Saint-Cyr en 1882, a été nommé capitaine au 47e le 28 février 1894. Chevalier de la Légion d'honneur en 1905. Il a dix enfants.

Le capitaine Charles-Clément-Augustin Spiral est âgé de 43 ans. Sorti de Saint-Cyr en 1885, était depuis le 30 décembre 1895 capitaine au 47e. Il a cinq enfants.

L'INVENTAIRE EN PROVINCE

Badaroux (Lozère). — Mercredi soir, le receveur de l'enregistrement, accompagné de deux compagnies du 142e de ligne, a fait l'inventaire de l'église de Badaroux, après une résistance qui a duré quatre heures.

Les habitants avaient entassé une énorme quantité de bois, de fagots et de broussailles allant de la rue en contre-bas du perron de l'église jusqu'au haut des portes. Il a fallu deux grosses heures pour dégager les abords de l'église.

Les femmes et les enfants ont opposé une vive résistance aux soldats dont deux ont été légèrement blessés.

L'agent du gouvernement a été vigoureusement hué.

Quelques arrestations, entre autres celle d'un jeune homme de Mende, ont été opérées.

Fougerolles (Morbihan). — Le sous-inspecteur de l'enregistrement, s'étant présenté à Locquénolé pour procéder à l'inventaire de l'église, a été reçu par le recteur, entouré du Conseil de fabrique et de nombreux paroissiens.

Le recteur a lu une protestation énergique.

N'ayant pu rentrer, les portes étant fermées, l'inspecteur s'est retiré, emportant la protestation.

Vitré (Ille-et-Vilaine). — Un bataillon du 70e de ligne est parti mercredi soir de Vitré, à destination de Fougères. Ce bataillon doit assister à tous les inventaires de l'arrondissement de Fougères.

Carmaux. — Mercredi devait avoir lieu l'inventaire de l'église de Saint-Privas. A l'arrivée du receveur de l'enregistrement les cloches ont sonné le glas, la foule est accourue. Dans l'église 500 ou 600 fidèles chantaient avec entrain. Au dehors le nombre des manifestants grossissait de minute en minute.

Sur le seuil de l'église, M. le curé a vivement protesté et refusé d'ouvrir la porte de la sacristie. Sur ce, l'agent s'est retiré.

Quelques contre-manifestants ont voulu montrer le bout de leur nez et crier. Les acclamations des catholiques leur ont fait rentrer dans la gorge leurs clameurs.

Une fervente cérémonie termine la manifestation.

Dunkerque. — La résistance est absolue. L'inventaire de l'église Saint-Jean-Baptiste était fixé à mercredi. De bonne heure, les troupes en ont fait le siège. M. le doyen et les membres du Conseil de fabrique ont vigoureusement protesté.

Toutes les portes et armoires étaient fermées. Sous la protection de la force, on a tout cambriolé. Trois ouvriers ont consenti à accomplir l'infâme besogne.

En arrière de la porte principale, ils ont eu à enlever une barricade formée de chaises solidement reliées par des fils de fer.

La porte de la sacristie était gardée par les prêtres. Avant d'y parvenir, il a fallu les repousser. Puis la porte a été cambriolée, et la barricade enlevée. L'agent alors a pénétré. Mais la sacristie était remplie d'une insupportable fumée... le soufre brûlait encore. Aux murs étaient appendues des casseroles. Un écriteau enfin rappelait l'excommunication qui frappe tous ceux qui violent ou préparent la violation de la propriété des biens d'Eglise.

Domgermain (Meurthe-et-Moselle). — Les fidèles réclament tous les objets donnés par eux, le tocsin sonne, les orgues chantent. Un assistant apostrophe l'un des témoins :

> Monsieur Poirson, je suis profondément peiné avec vos anciens amis, de voir que vous, qui avez été jusqu'à ces dernières années un catholique fervent et pratiquant, vous prêtez votre concours à une si triste besogne. Votre présence ici fait sans doute sourire d'aise les gens de votre nouvelle bande (sic) mais il est certain aussi que si la brave femme qui fut votre mère et qui repose aujourd'hui de l'entre côté de ce mur, était témoin de votre conduite, elle verserait plus d'une larme ».

M. Poirson pâlit et balbutie ces simples mots : « Ceci, c'est mon affaire. »

Nomeny (Meurthe-et-Moselle). — Résistance absolue; on ne cède qu'à la force : les sapeurs sont requis et emploient la hache pour enfoncer la porte de la sacristie.

Pierre-la-Treiche. — On enferme un instant le commissaire dans la chapelle des fonts baptismaux; puis son haut de forme a disparu!!

Arnaville (Meurthe-et-Moselle). — M. le curé refuse de donner les clés de la sacristie, qu'on fait cambrioler par un ouvrier.

Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle). — Femmes dans l'église, hommes sous le porche. M. le curé appuie sa protestation sur l'autorité du Pape et de Mgr Turinaz ; l'agent parvient à fendre la foule pour constater que les portes sont fermées ; il propose à des jeunes gens présents de faire le rôle déshonorant de témoins. Ah! la bonne idée!!

— Vous n'avez donc plus d'argent du Panama, lui crie un manifestant, que vous vouliez en chercher dans les bénitiers!

L'inventaire n'a pas eu lieu.

Mesnil-le-Thillot (Vosges). — Résistance aux spoliateurs. Il a fallu toute une compagnie d'infanterie pour protéger l'agent et des sapeurs pour lui ouvrir les portes de l'église à coups de hache. Ce n'est pas en triomphateur qu'il est entré!

Verdun. — Pour l'inventaire du grand séminaire de Verdun, le sous-inspecteur a rencontré de la part des séminaristes une vive résistance qui a empêché son opération.

Albi. — Soldats et gendarmes assiègent mercredi l'église de Saint-Eloi. Protestations énergiques. Opposition de M. le curé à l'inventaire. On ne cède qu'à la force.

Les dames et les jeunes filles organisent, à 2 heures, une manifestation à travers la ville. L'une d'elles, accusée d'avoir lancé une pierre, a été arrêtée.

Périssac (Gironde). — Après avoir lu une énergique protestation, M. le curé rentre dans l'église et les portes sont aussitôt refermées. Tandis que les fidèles massés à l'intérieur, félicitent leur vénéré pasteur de son attitude en face des spoliateurs, l'agent du fisc se retire furieux, se proposant..... de prendre des forces avant de revenir.

Moulon (Gironde). — Même scène qu'à Périssac. — A plus tard, Monsieur le receveur!

Occagnes (Orne). — L'église est fermée.

> — Avec le Pape, dit M. le prince de Broglie-Revel, membre de la fabrique, nous réprouvons et condamnons votre loi. — Nous protestons comme catholiques contre cette première mesure que nous traitons de sacrilège. — Comme bons Français, contre cette mesure qu'eussent rejetée avec mépris tous les gouvernements qui, jusqu'à ce jour ont présidé aux destinées de notre cher pays. Comme honnêtes gens enfin nous protestons contre cette mesure qui, quelque nom qu'on lui donne, est du vol qui se prépare...
>
> — Vous vous présentez au nom de la loi, ajoute M. le curé en scandant les syllabes, mais il ne suffit pas à une chose d'avoir été l'expression cérébrale d'un César, de sénateurs, de députés, de républicains de contrebande pour avoir force de loi. Pas de loi contre la conscience, en nom des droits de l'homme aussi bien qu'au nom de la saine morale.

L'agent s'est retiré.

Quelques jours plus tard, il est arrivé à l'improviste avec six gendarmes, dont l'un, armé d'une barre de fer, a démoli la porte de l'église. L'agent a triomphé!... mais non pas le droit.

Neuville-sur-Touques (Orne). — L'inventaire n'a pu être fait malgré les objurgations du juge de paix de Gacé qui accompagnait, on ne sait pourquoi, le percepteur et les gendarmes et qui, croyant avoir raison des manifestants, les menaçait de la note à payer s'ils forçaient, par leur résistance, la troupe à venir enfoncer les portes de leur église. En Normandie, on est têtu ou on ne l'est pas.....

Le 24, les gars normands le firent et préférèrent les intérêts de leur église aux leurs; voilà pourquoi les agents du gouvernement reprirent, plutôt mélancoliquement, la route du chef-lieu, pendant qu'un salut d'actions de grâce était chanté à pleines voix.

Sourdeval (Manche). — Le sous-inspecteur s'est retiré sans avoir pu s'introduire dans l'église.

M. le doyen a lu en chaire sa protestation. Les fidèles qui remplissaient l'église l'ont acclamé avec enthousiasme.

Chatillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). — Tout le canton de Chatillon est en état de siège. Toutes les églises sont barricadées de la façon la plus énergique. Rien n'est négligé pour éviter des surprises. On garde son église!

— Petit gars, tu es joliment en retard pour te rendre à l'école?

— Ah! Monsieur, voyez-vous, il n'y a plus moyen : faut défendre notre église.

Il ne se passe pas de nuit que de fausses alertes ne groupent des centaines d'hommes autour de quelque clocher. On y accourt armé, non, certes, qu'on veuille en venir encore aux dernières extrémités, mais pour crier bien haut que les catholiques veulent être respectés. Charrues, herses, manèges, rouleaux, tout est mis en barricades.

On prétend lasser nos bonnes volontés en renvoyant, renvoyant, renvoyant toujours les opérations. On se trompe : le Vendéen est lent à partir, mais après il ne s'arrête pas. Et je crois bien que nous partons.

Signé : J'Y SUIS.

Senoncourt (Haute-Saône). — Refus absolu d'ouvrir.

Allier. — Le département de l'Allier résiste unanimement. Partout les envoyés du gouvernement sont obligés de revenir au moins deux fois. Partout les spoliateurs sont obligés de cambrioler pour accomplir leur infâme besogne. Nos populations qu'on croyait gouvernementales sont très impressionnées. A **Massigny**, le percepteur a dû entrer et sortir par un vitrail brisé.

Champgenéteux (Mayenne). — Dès la veille au soir, un groupe d'une dizaine de jeunes gens montent la garde au dehors, pendant qu'un autre groupe attend dans la sacristie son heure de faction. Ainsi se passe la nuit. Le lendemain, à 8 heures, paraissent les gendarmes. Les fidèles, appelés par le tocsin, ont le temps de s'enfermer dans l'église. L'agent pénètre au presbytère, mais à l'église, c'est impossible.

Quand il fut parti, M. le curé remercia ses vaillants paroissiens. Il leur dit :

> — Que faisiez-vous pendant nos mauvais jours? demandait-on à un Vendéen? — Je me tenais debout, répondit-il simplement.
>
> Noble et fière réponse. Se tenir debout, c'est être ferme, c'est résister. Le chêne se tient debout quand passe l'orage. Le lâche s'assied et se couche. L'âme virile se tient debout. Pour défendre votre Dieu, Jésus-Christ, votre église, vous vous êtes levés, droits comme les chênes, et vous avez bravé la tempête. Merci.

Plusieurs jours après, 28 gendarmes, descendus à la station précédente, parviennent à l'entrée du bourg sans avoir été aperçus. Mais alors les cloches sonnent et les fidèles accourent, ouvriers en habit de travail, mères portant dans leurs bras leurs plus petits enfants.

En un instant, plus de 400 personnes étaient là, protestant énergiquement contre les spoliateurs. Toutes les portes étaient fermées : on employa la force. Deux gendarmes de taille herculéenne se mirent à taper de grands coups. Ils ressemblaient terriblement aux bourreaux qui, sur un chemin de croix, enfoncent les clous dans les mains et les pieds du divin Sauveur.

Au bout d'un quart d'heure la serrure tomba.

Saussemesnil (Manche). — Après une ferme protestation, M. le curé rentre dans l'église, et l'on ferme la porte au nez de l'agent qui a attendu pendant deux heures avec deux gendarmes. Et pendant ces deux heures, les fidèles ont chanté dans l'église avec entrain.

Landouzy-la-Ville (Aisne). — La population a manifesté énergiquement contre l'inventaire.

Eparcy (Aisne). — Les opérations n'ont pu avoir lieu, le maire de cette localité, M. Dubuquoy, ayant refusé les clés de l'église. L'agent s'est retiré furieux, annonçant qu'il reviendrait avec des gendarmes.

—o—

A **Saint-Philbert-de-Bouaine** (Vendée), l'agent n'a pas osé approcher du porche de l'église occupé par une centaine d'hommes. A **Bizeneuille** (Allier), retraite de l'agent devant un acte prouvant que l'église doit retourner aux héritiers des acquéreurs qui l'ont payée après la Révolution. Aux **Lucs-sur-Boulogne** (Vendée), toute la population est là : l'agent fuit sous les huées. A **Sigale** (Alpes-Maritimes), chacun fait valoir ses justes réclamations. A **Saint-Alban** (Lozère), la porte principale de l'église est complètement doublée de fer. 15 à 20 hommes s'enferment chaque nuit dans l'église, prêts à sonner le tocsin en cas d'alarme et à rassembler les habitants pour la défense. A **Saint-Méen** (Finistère), une seconde tentative échoue. A Saint-Mars-sur-la-Futaie (Mayenne), portes enfoncées, populations indignées. A **Estables** (Lozère) l'effusion du sang n'a été empêchée que par l'intervention du maire. Mais la protestation populaire contre le crochetage a été superbe. On nous écrit : « Le candidat du « bloc » peut venir. »

LES LOTERIES

Des billets, oncques n'en achète :
Mon argent est pour ma toilette.
En achetant du Congo, té!
Je gagne teint frais et beauté!

Une Marseillaise, à Victor Vaissier, Paris.

LA CONFÉRENCE D'ALGESIRAS

Séance remise

Il a été décidé hier, à Algésiras, que la séance de la conférence qui devait avoir lieu aujourd'hui serait remise à samedi.

Les questions en litige sont dans le même état et le projet de la banque d'Etat, rédigé par le Comité rapporteur, n'aurait pu être utilement discuté plus tôt.

Les délégués allemands ont insisté pour la remise de la réunion, parce qu'ils n'ont pas encore reçu les instructions qu'ils attendent de Berlin.

Optimisme des délégués

Le vent est de nouveau à l'optimisme. Les délégués qui étaient le plus désespérés il y a deux jours croient maintenant que l'Allemagne et la France vont s'accorder sur les points épineux de la question de la banque et que l'entente se fera facilement, par suite, sur la police. Rien ne prouve que ces espérances se réaliseront. Si les symptômes sont plus favorables, tout danger n'est pas écarté. Nul ne pourrait dire encore ce que veut Berlin.

Les délégués ne veulent pas paraître émus des reproches qu'on leur fait de continuer les négociations particulières et disent qu'il n'y a jamais eu de conférence où on ait procédé d'autre façon que par des négociations privées préalables, et que ces négociations étaient absolument nécessaires à la réussite de la conférence.

Ils ne réussiront pas à empêcher l'opinion publique, lasse des conciliabules secrets, de vouloir maintenant savoir ce qui se passe et de réclamer l'examen au grand jour des prétentions allemandes.

Instructions allemandes

On mande d'Algésiras, 28 février :

Les délégués allemands ayant reçu certaines instructions, le Comité de rédaction se réunira demain pour tâcher de rédiger les articles relatifs à une ou deux des questions concernant la banque et sur lesquelles il y a désaccord.

Voir 4e page : **FAVEUR 5 o/o** *sur produits Château Savignac*

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

LES RÉFORMES EN RUSSIE

Une conférence à laquelle ont pris part les ministres, les présidents des départements du Conseil de l'empire et quelques membres de cette assemblée a eu lieu à Tsarkoïé-Selo sous la présidence de l'empereur.

La séance a duré cinq heures, mais on n'a pas terminé la discussion des questions à l'ordre du jour, à savoir la réorganisation du Conseil de l'empire, conformément au manifeste du 30 octobre et au mémoire du comte Witte.

L'empereur a ajourné la suite de la discussion à un de ces jours-ci. Il est probable qu'un manifeste impérial concernant ces questions et une loi relative à la réorganisation du Conseil de l'empire et à la modification de la Douma de l'empire seront publiés d'ici à une dizaine de jours.

Le gouverneur général de Varsovie, général Skalon, est arrivé à Saint-Pétersbourg pour conférer sur la situation critique de la Pologne où il y a une recrudescence de perquisitions par la police et d'arrestations.

PETITES DÉPÊCHES

— La Chambre des Communes a dû ajourner le débat sur la question fiscale, MM. Campbell-Bannerman, Balfour et Chamberlain étant malades en même temps.

— Le bruit court que l'impératrice douairière de Chine est morte.

— La discussion sur l'Etat libre du Congo a continué, hier, à la Chambre belge. Les missionnaires catholiques ont été défendus par M. Coles. M. de Smet de Naeyer a soutenu l'Etat.

— Les journaux de Bruxelles annoncent, d'après des télégrammes de Constantinople, que le sultan va gracier le belge Joris.

— Aux Etats-Unis, le Comité chargé de la question du traité avec Saint-Domingue est favorable à son adoption.

— M. Roosevelt a promulgué un décret portant abaissement des droits de douane sur des produits allemands.

— Le nouveau tarif général russe et les tarifs conventionnels avec l'Allemagne, la France et l'Autriche entrent en faveur aujourd'hui.

— Un protocole relatif à une convention douanière entre la Suède et l'Allemagne a été signé à Berlin.

— Le prince Eitel-Frédéric et sa jeune femme ont failli être victimes d'un accident pendant leur voyage à Hubertusstock. La lueur des projecteurs de l'automobile des jeunes mariés effraya les chevaux d'un camion qui venait en sens inverse, les chevaux s'emballèrent et, en passant à fond de train, le camion brisa les vitres de l'automobile.

— *La Chambre des députés et le Sénat espagnols ont repris leurs séances aujourd'hui. Les oppositions font une obstruction rigoureuse au projet de loi relatif à la juridiction militaire.*

LA MÉDECINE NOUVELLE (25e *année*) guérit par le **VITALISME**, méthode externe, sans médicaments, toutes les maladies chroniques. Envoi gratuit du journal. Consultations gratuites verbales ou par correspondance. 38, rue des Mathurins, Paris

FEUILLETON DU 2 MARS 1906 — 16 —

Au son du tocsin !

La pauvre main déjà roidie se souleva doucement et traça le signe de croix sur le front de la jeune fille. Joseph dit quelques mots, dont elle ne put distinguer qu'un seul :

— Apôtre.

C'était bien le mot qui résumait cette vie si pleine et si courte, le mot testamentaire qu'elle emportait dans son cœur, et dans lequel à son tour elle enfermerait toute sa vie.

L'ayant reçu comme un viatique, sans frisson, sans larmes, elle suivit le prêtre.

XV

LE SECRET D'UNE JEUNE FILLE

Quand elle fut seule avec le curé dans l'humble petit salon du presbytère, Marthe de Crigny sentit son courage l'abandonner, et une affreuse crise de larmes la convulsa.

Effrayé, le vieux prêtre ne pouvait que balbutier :

— Mon enfant! ma pauvre enfant!

— Ah! mon Père, mon Père, gémissait-elle, que je suis malheureuse!

— Ma fillette, dit le vieux curé, je serai pour vous un père et une mère, ouvrez-moi votre cœur, je saurai au moins souffrir avec vous.....

— Je suis si malheureuse, j'ai dans l'idée que sans moi, sans ma légèreté et ma méchanceté d'autrefois, Joseph ne serait pas mort!

Le curé ne put qu'essuyer deux grosses larmes. Joseph lui avait avoué, en effet, avoir offert à Dieu sa vie, si elle était nécessaire à la sanctification de Marthe, à la conversion de Raoul et à la rechristianisation du pays.

— Voyez bien que j'ai raison, mon Père, vous voyez bien, sanglotait Marthe, puisque vous ne pouvez pas dire le contraire. Je vous en supplie, alors dites-moi ce que signifiaient deux mots qu'il a criés dans le délire : Marthe! Lazare!

— Cela signifiait, mon enfant, que vous êtes l'amie de Jésus et que votre frère ressuscitera comme Lazare.

— Mais lui, lui, il faut qu'il meure, n'est-ce pas, dites, oh! dites, j'aime mieux tout savoir?

— Mais, mon enfant, je ne sais pas. Dieu ne m'a pas confié son secret... Et, pour tout vous dire, je suis aussi troublé que vous par l'approche de cette mort... Mais, dites-moi, ma petite fille, votre émotion est bien grande au sujet d'un homme qui vous est étranger, hasarde le curé avec quelque embarras.

— Etranger! oh! Monsieur le curé, comment pouvez-vous parler ainsi, je lui dois mon âme, repartit-elle d'un ton scandalisé.

— Mais au ciel, il continuera de prier pour votre âme, de garder votre âme à Dieu!

— Oh! je le sais, et j'accepte le dur calice de cette séparation...

Et, rougissante, elle s'empressa d'ajouter :

— S'il était resté parmi nous, il aurait continué son œuvre de réveil dans nos populations engourdies; il aurait aidé, il aurait guidé ceux qui, comme moi, veulent être apôtres et ne connaissent pas les armes modernes d'apostolat dont il se servait si bien.

— Il vous inspirera de là-haut, et nous apprendrons ensemble, ma chère enfant, le maniement de ces armes-là, dit le vieux curé, avec une modestie touchante, tout en se faisant une dure violence pour ne pas laisser éclater le découragement qui commençait à paralyser son cœur.

— C'est vrai, mon Père, insista la jeune fille, en redoublant ses sanglots; mais, songez à l'affaissement moral qui va se reproduire après une telle mort. Comme me disait mon frère, cette mort symbolise l'échec fatal de nos efforts... Combien diront comme lui, combien penseront : A quoi bon tant de courage et tant de luttes, pour être vaincu et brisé!

— Mon enfant, je vous croyais plus de foi, gronda le vieux curé qui, lui-même, avait tant de peine à chasser le désespoir.

— Oh! oui, j'ai la foi, mon Père, je sais que les défaites et les morts sont souvent plus rédemptrices que les triomphes, mais mon pauvre cœur souffre et pleure, je ne puis l'en empêcher.....

Elle plongea sa tête dans ses mains pour cacher sa rougeur et pour mieux méditer sans doute des paroles qu'elle hésitait à prononcer.

— O mon bon Père, reprit-elle après un instant, je ne veux rien avoir de caché pour vous..... surtout à cette heure. Et puis, l'aveu que j'ai à vous faire est plutôt pour moi un motif de fierté, et pourtant, je vous avais si peu parlé jusqu'à présent que j'hésite, que je ne sais pas exprimer le secret pieusement serré tout au fond de mon cœur.

Le curé n'avait pas attendu ces paroles pour lire et comprendre le secret, mais il était plus embarrassé qu'elle encore pour lui en faciliter l'ouverture.

— Il n'y a pas longtemps que mon secret m'est connu à moi-même, reprit Marthe, avec un peu plus d'assurance. C'est en priant pour Joseph que j'ai compris que.....

Elle s'interrompit, et son regard noyé de larmes suppliait le curé d'achever.

— Que vous l'aimiez, dit-il.

Et elle, avec l'accent d'une libérée :

— Oui, je l'aime depuis longtemps sans m'en douter. Je l'aime, avec une reconnaissance si humble, si soumise, que mon rêve, était, en devenant son épouse, d'être sa petite servante..... Ah! quel bonheur ç'eurait été pour moi d'écrire sous sa dictée, d'être son ouvrière, sa copiste, la collaboratrice de ses œuvres!.... Lorsque vous n'auriez plus eu besoin de moi pour diriger votre école, je lui aurais voué cette vie que je lui dois. A force d'obéissance, de bonté, de sainteté, j'aurais, je crois, doublé sa valeur et ses forces, et nous aurions transformé le pays. Il me semblait que c'était si bien là les desseins du bon Dieu!

— Hélas! ma pauvre enfant, une jeune châtelaine n'eût pas été pour Joseph une femme possible.

— Mais je ne veux plus l'habiter, mon château! Mais je n'en veux plus de ma fortune! Jésus m'a demandé par son martyr d'être un apôtre. Je le serai, et jusqu'au bout. Il est défendu à l'apôtre d'avoir ou tunique, ou bâton, ou argent! Ainsi ferai-je. Je vivrai comme le pauvre de Jésus ; la cellule des bonnes Sœurs exilées sera mon palais ; leur maigre cuisine, mon régal ; et mes plus vieilles robes, mon luxe!

Le curé l'écoutait, plein de joie et de tristesse à la fois ; il contemplait Dieu triomphant dans cette âme de jeune fille ; mais en même temps il voyait tant d'espérance et de bonheur qu'il eût été facile à Dieu de ne pas briser! Il se reproche amèrement cette involontaire pensée, et tâchant de voir sans doute un autre plan providentiel que les plans rêvés :

— Ma fille, dit-il, votre idéal est magnifique puisqu'il est évangélique; il se peut cependant que la volonté de Dieu soit autre. Certes, votre concours me sera précieux; il m'est indispensable pour la réouverture de nos écoles. Cependant, il me semble que vous avez la vocation du mariage, et je ne suis pas loin de penser que vous auriez tort; plus tard, lorsque vos chagrins d'aujourd'hui seront cicatrisés, lorsque les circonstances seront plus favorables.....

Il s'arrêta, sentant combien le terrain était délicat.

— Du reste, ajouta-t-il pour dégager sa responsabilité, c'est Joseph Leroux lui-même qui m'a prié de vous le demander..... les paroles d'un mourant sont sacrées.....

— Me demander quoi? interrogea-t-elle avec effarement.

— M. de Belleroche est susceptible de devenir un chrétien, un homme bienfaisant et influent.

Elle devint livide, puis, d'une voix brisée qu'elle s'efforçait d'affermir :

— Monsieur le curé, je prierai pour M. de Belleroche, je ferai à son âme tout le bien que je pourrai; mais, je vous en supplie, ne me torturez pas en me parlant d'être sa femme.

Et avec l'amertume d'un reproche :

— Je croyais que vous m'auriez mieux comprise.

— Mais si! mais si! balbutia le vieillard tout en larmes, je vous comprends bien, ma petite, mais.....

Et il ajouta mentalement :

— Mais c'est vous, ô mon Dieu, que votre vieux serviteur ne comprend plus très bien.

A ce moment, Rosalie, la vieille servante, rentrait. Fiévreusement, le curé lui demanda :

— Avez-vous des nouvelles de chez Herbault?

Et la bonne, grosse rougeaude, aux traits accentués et à la voix brutale de bouledogue :

— Ah! ma foi, oui, on disait tout à l'heure chez la mère Tripier que le journaliste est mort.

Le curé, frappé comme d'une massue, dut s'appuyer à un meuble; néanmoins, il eut l'admirable présence d'esprit de pousser Marthe sur un prie-Dieu, au pied d'une Vierge de Lourdes.

Elle s'y abattit et fondit sa douleur en une prière éperdue!

(A suivre.)

JULIEN DES MERS.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

ERNEST DAUDET

Dans la Tourmente, superbe in-8e de 300 pages, couverture en couleurs, 40 compositions de LECOULTRE. (Editions de luxe du *Mois littéraire et pittoresque*). Broché, 5 fr.; relié, 8 ou 10 francs; — port, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

Fils d'Emigré, vol. in-12 de 410 pages, couverture en couleurs, 2 fr. 50; port, 0 fr. 45.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe